Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 12/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_42-DE

TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_42
id. 5433

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.

Sont présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :
M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

LABELLISATION DU DÉPARTEMENT "TERRE DE JEUX 2024"

Outre sa mission de planification, d'organisation, de financement et de « livraison » des jeux olympiques et paralympiques 2024, l'association « Paris 2024 » a

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 12/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_42-DE

pour ambition de décliner ce rendez-vous mondial sur l'ensemble du territoire national afin d'y laisser un « héritage durable » notamment pour le mouvement sportif français.

Cette volonté de déclinaison locale vise à :

- favoriser la participation, de quelque manière que ce soit, du plus grand nombre de sportifs toutes catégories ;
- faire en sorte que cet événement mondial puisse toucher le quotidien des français (en développant la pratique sportive, en valorisant les bienfaits du sport en matière d'éducation, de santé, d'inclusion…) ;
- changer le regard de la société sur les différences ;
- promouvoir l'ensemble des territoires.

En cela, le rôle des collectivités territoriales comme vecteur de l'événement est essentiel dans la mesure où elles œuvrent au plus près des populations. Elles peuvent démultiplier localement les événements et projets de « Paris 2024 » et profiter de l'opportunité unique que représentent les jeux pour lancer ou développer leurs propres projets autour du sport et de la pratique sportive.

Pour ce faire, le 17 octobre 2019, lors de son 89ème congrès, l'Assemblée des Départements de France (ADF) a été labellisée « Terre de jeux 2024 ». Cette étape a marqué le coup d'envoi d'une opération attendue de labellisation « en cascade » des Départements français volontaires.

Dans ce cadre, le Département de Tarn-et-Garonne a déposé sa candidature en janvier 2020. Le comité d'organisation de « Paris 2024 » a répondu favorablement à cette démarche préalable, dans l'attente de la délibération d'approbation en l'espèce de l'Assemblée plénière autorisant notamment Monsieur le Président à signer la convention présentée en annexe afférente à l'obtention de la labellisation « Terre de Jeux 2024 » pour le Département .

Une signature protocolaire de cette convention pourra être organisée le 5 novembre prochain, en présence de Tony Estanguet, Président du comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de « Paris 2024 », dans le cadre du congrès de l'ADF qui se tiendra à cette date à La Rochelle.

Cette labellisation permettra notamment à la collectivité :

- de rejoindre la dynamique des Jeux en la faisant vivre de près aux Tarn-et-Garonnais ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2020
Reçu en préfecture le 12/11/2020
Affiché le 12/11/2020
ID : 082-228200010-20201021-CD20201021_42-DE

- de promouvoir les actions réalisées sur le territoire : l'engagement des associations sportives, des bénévoles, la performance des sportifs de haut niveau du département qualifiés pour les jeux olympiques 2024 ;

- enfin de soutenir les collèges engagés dans la démarche « Génération 2024 » dont l'objectif est de créer une dynamique des plus jeunes autour des valeurs sportives universelles.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, la démarche auprès du comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques « Paris 2024 » visant à obtenir la labellisation du Département de Tarn-et-Garonne en qualité de « Terre de jeux 2024 » ;

- Approuve la convention de labellisation « Terre de jeux 2024 » - Départements, à conclure avec le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques « Paris 2024 », telle que présentée en annexe ;

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC